



Sainte-Cécile-de-Milton

Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

136, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec)
J0E 2C0

Tél. 450 378-1942 Télécopieur 450 378-4621
Courriel : mun@miltonqc.ca

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU 23 MAI 2019, À 19 HEURES,
À LA SALLE DU CONSEIL, AU 130, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-
DE-MILTON**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Paul Sarrazin ouvre la séance à 19h00

Sont présents : Paul Sarrazin, maire, Geneviève Bessette, consultante en urbanisme, Jean-Sébastien Brouillard, stagiaire en urbanisme et Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

31 personnes assistent à la séance.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

4. PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT

Mme Geneviève Bessette, consultante en urbanisme présente les modifications de la réglementation concernant les zones de contraintes et de mouvements de sol.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Q- Un citoyen évoque le fait qu'ils sont pénalisés par la marge avant et la zone de contrainte. Il désire moins de contraintes à l'avant de sa résidence.

R- On a envisagé d'étudier la possibilité d'assouplir les dispositions relativement à l'implantation des bâtiments.

2. Q- Le citoyen soulève la problématique du camionnage sur le 6^e Rang.

R- La question fut discutée avec la Sécurité civile et ils sont d'avis que les camions ont peu d'impact sur les glissements de terrain. Les municipalités ont peu de pouvoir en cette matière.

3. Q- Un citoyen demande s'il peut remplir un coulé (glissement de terrain). Il propose d'exécuter des travaux sans permis afin de stabiliser les berges.

R- La réponse est non. Le fait de réaliser des travaux en berge est une des causes principales des coulés. L'intervenante incite les citoyens à appeler la Municipalité dans l'éventualité où ils apercevraient une situation problématique.

4. Q- Un citoyen évoque les dédommagements et le rôle de la MRC.

R- C'est la Sécurité publique qui décide.

5. Q- La problématique du drainage agricole est soulevée.

R- Discussion générale relativement à cette problématique. Le peu de pouvoir de la Municipalité est évoqué.

6. Q- Un citoyen demande si l'on a déjà observé un glissement de terrain à SCM.

R- Non

7. Q- Alors pourquoi des normes aussi sévères?

R- Les normes proviennent d'orientations gouvernementales et des expériences acquises lors d'événement ailleurs au Québec. Geneviève offre de partager un lien vers un reportage de Découverte au sujet des glissements de terrain.

8. Q- Un citoyen demande si les tests de sols ont été faits.

R- Trop dispendieux et non concluant.

9. Q- Un citoyen évoque le fait que sur son terrain c'est du roc et non de la glaise.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h45 par M. Paul Sarrazin.

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier